



Municipalité de *Napierville*

260, rue de l'Église, C.P. 1120
Napierville (Québec) J0J 1L0

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale, que le conseil municipal a adopté, lors d'une assemblée ordinaire tenue le 12 février 2026, les règlements suivants :

- ***Règlement numéro 459-1 décrétant la création d'un programme d'aide financière visant à accompagner les citoyens dans leur transition écologique en promouvant l'utilisation de baril récupérateur d'eau de pluie;***
- ***Règlement numéro 475-1 déléguant aux fonctionnaires ou employés de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses de passer de contrats et de procéder à l'embauche d'employés au nom de la municipalité;***

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ces règlements au bureau de la soussignée, 260 rue de l'Église, Napierville ou sur le site de la Municipalité de Napierville au www.napierville.ca sous l'onglet règlements.

Ces règlements entreront en vigueur selon la loi.

Donné à Napierville, ce 19 février 2026.

Julie Archambault
Directrice générale et
Greffière-trésorière